

La lutte contre les irrégularités et les fraudes

Source: La Cour des comptes européenne- Luxembourg: Commission européenne [Prod.], 25.04.2001. Cour des comptes européenne, Luxembourg. - VIDEO (00:00:31, Couleur, commentaires).

Copyright: Cour des comptes européenne

URL: http://www.cvce.eu/obj/la_lutte_contre_les_irregularites_et_les_fraudes-fr-3abd3e62-6546-4e98-9c94-79dadd56f69a.html

Date de dernière mise à jour: 04/09/2012

La lutte contre les irrégularités et les fraudes

La Cour des comptes n'a pas de pouvoir juridictionnel propre, son action tend expressément à mettre en évidence les faiblesses et lacunes dans les systèmes de gestion de la législation communautaire pouvant engendrer des irrégularités ou des fraudes. Ainsi, en tant qu'auditeur indépendant, la Cour examine sous un angle critique, les dispositions prises par les responsables et encourage les actions d'amélioration. Lorsque les contrôleurs de la Cour découvrent des irrégularités ou des fraudes, les informations recueillies sont transmises au plus vite à l'Office de lutte anti-fraude, appelé communément O.L.A.F., pour qu'une suite appropriée soit donnée. Car, c'est à la Commission européenne et notamment à l'O.L.A.F., ainsi qu'aux États membres eux-mêmes que revient la responsabilité de prendre les mesures qui s'imposent, voir de réclamer la restitution des montants en jeu.